

Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 12 novembre 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Benjamin DANILO, François BEDARD, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Baptiste PHILIPPOT ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD.

Absents : Monsieur Cyril LEGRAND, pouvoir à Madame Catherine BONNARD

Excusés : Madame Uriell WINCKEL ; Monsieur Maxime AUBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 03

Mme Emilie HEDAN est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal du 13 octobre 2025

Le procès-verbal du 13 octobre 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.
Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.
Il n'est pas fait de commentaires.

Après délibération, le Procès-Verbal du 13 octobre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Devis travaux boulangerie

Concernant les travaux de couverture pour l'extension de la boulangerie, le devis de l'entreprise Franck Gicquel, d'un montant de 8 206,40€ TTC, est soumis au conseil.

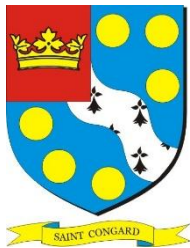
Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, le devis de l'entreprise Franck Gicquel.

3- Devis éclairage Mairie

Monsieur le Maire soumet au conseil un devis concernant le changement de l'éclairage dans les locaux de la mairie. Après réflexion avec les conseillers, d'autres devis seront demandés auprès de différentes entreprises. La municipalité va également se renseigner sur la possibilité d'une demande d'aide via le programme CEE (Certificats d'Économies d'Énergie).

4- Devis Pro Urba

Le devis de l'entreprise Pro Urba, d'un montant de 27 598,00€ HT, concernant les travaux de la piste d'échauffement, est soumis au conseil. Monsieur le Maire explique que ce devis avait été soumis au Conseil municipal du 05 juin 2024, mais que par erreur aucune délibération n'avait été établie. Donc par souci de transparence et de formalisme, il est préférable d'établir une délibération. Monsieur le



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 12 novembre 2025 à 20h30

Maire précise également que ce projet avait été subventionné à hauteur de 27 500€ par l'Agence Nationale du Sport.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, le devis de l'entreprise Pro Urba.

5- Renouvellement contrat prestations de services fourrière animalière

Le service commercial du groupe SACPA nous a transmis sa proposition de renouvellement de contrat concernant les prestations de fourrière animalière. Cette proposition est soumise au conseil. Il s'avère que depuis le début de mandat, la commune a dû faire appel à cette entreprise au moins 3 fois. Le 1^{er} adjoint explique que dans ces cas fréquents de chiens errants ce sont souvent les agents où les élus qui œuvrent pour récupérer l'animal et non la fourrière. Il est proposé de renégocier le tarif proposé ou solliciter une autre entreprise ou association pour établir un autre devis. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut que la société soit agréée. Des conseillers proposent également d'acheter un chenil afin de garder ces animaux errants dans de bonnes conditions.

La proposition de renouvellement pour la fourrière animalière est malgré tout soumise au vote.

Après délibération, le conseil municipal rejette la proposition.

5 pour

7 contre

Une alternative va être recherchée.

6- Budget assainissement : décision modificative n°2

Afin de pouvoir prendre en charge les dernières factures concernant les travaux de la station d'épuration, il convient d'apporter les crédits nécessaires à la ligne budgétaire correspondant à ces dépenses, et d'établir une décision modificative sur le budget, de la façon suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/023 - Virement à la section investissement	5 812,64€	/
	Recettes	C/70611 - Redevance d'assainissement collectif	5 812,64€	/
Investissement	Dépenses	C/2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 812,64	/
	Recettes	C/021 - Virement de la section d'exploitation	5 812,64	/

Après délibération, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 12 novembre 2025 à 20h30

7- Budget boulangerie : décision modificative n°1

Afin de pouvoir prendre en charge des factures concernant les travaux d'extension et la maintenance du local, il convient d'apporter les crédits nécessaires aux lignes budgétaires correspondant à ces dépenses, et d'établir une décision modificative sur le budget, de la façon suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/6156 - Maintenance	1 000€	/
	Dépenses	C/023 - Virement à la section d'investissement	/	1 000€
Investissement	Dépenses	C/2031 - Frais d'études, de recherche et de développement	2 000 €	/
	Dépenses	C/2132 - Immeubles de rapport	/	3 000 €
	Recettes	C/021 - Virement de la section d'exploitation	/	1 000 €

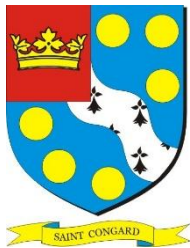
Après délibération, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

8- Budget commune : décision modificative n°2

Concernant la rectification de l'affectation du résultat 2024, il est proposé au Conseil la décision modificative de budget suivante :

			Ouverture	Réduction
Fonctionnement	Dépenses	C/023 - Virement à la section d'investissement	/	21 849,70€
	Recettes	C/002 - Résultat d'exploitation reporté	/	21 849,70€
Investissement	Dépenses	C/001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 849,70€	/
	Recettes	C/1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	21 849,70€	/
	Recettes	C/001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	117 430,47€
	Recettes	C/021 - Virement de la section d'exploitation	/	21 849,70€
	Recettes	C/1641 - Emprunts en euros	139 280,17€	/

Après délibération, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 12 novembre 2025 à 20h30

9- Assainissement : tarifs 2026

Pour 2026, la commune doit adopter, par délibération, la contre-valeur applicable à la redevance de performance assainissement.

Cette contre-valeur se calcule selon la formule suivante :

Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau $\times$ Coefficient de modulation

Le tarif 2026 est fixé par l'Agence de l'Eau, il s'élève à 0,28. Le coefficient de modulation est quant à lui attribué selon les caractéristiques des communes. Celui de Saint-Congard est de 0,40

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Décide à l'unanimité de ses membres présents :

- De fixer, à compter du 1er janvier 2026, la contre-valeur suivante :
 - o Assainissement collectif : $[0,28 \times 0,40] = 0,112 \text{ €/m}^3$;
- Cette contre-valeur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.

Concernant l'assainissement, Monsieur le Maire ajoute avoir pris connaissance d'un rapport communautaire à ce sujet. Ce rapport précise que les réseaux de la commune sont en bon état et ne devraient pas engendrer des travaux importants dans les prochaines années.

- 10- Point assurance dommages coffre-fort et porte

Suite aux dommages causés durant l'été 2024 sur le coffre-fort de la régie du camping, Monsieur le Maire explique avoir reçu un expert de l'assurance. Les nouvelles sont positives puisque l'intégralité des espèces sera remboursée et le coffre-fort sera également remboursé à 100%. Quant à la porte, elle n'est pas totalement prise en charge, seulement 900€, pour des raisons de vétusté.

Concernant le rachat du coffre-fort, il est proposé d'en acheter un plus grand.

Pour la porte, le conseil doit statuer sur une réparation à 900€ ou un remplacement.

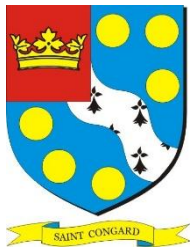
Le conseil décide, à l'unanimité, le remplacement de la porte. Trois devis devront être établis, si possible pour le prochain conseil.

- 11- Cadeaux de fin d'année pour les agents

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose que soit offert aux agents de la commune un bon d'achat ainsi qu'une boîte de chocolats.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ses membres :

- D'offrir un bon d'achat de 50€ aux agents titulaires à temps complet ayant travaillé durant l'année entière au sein de la collectivité.
- D'offrir un bon d'achat de 30€ aux agents titulaires ou contractuels à temps partiels ayant travaillé durant l'année entière.
- D'offrir une boîte de chocolats à tous les agents titulaires ou contractuels en poste en cette fin d'année dans la collectivité.
- D'offrir aux bénévoles les plus impliqués une boîte de chocolats, pour les remercier de leur disponibilité et de leur implication pour le bon fonctionnement de la mairie sur l'année 2025.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 12 novembre 2025 à 20h30

Cette carte-cadeau est aussi destinée à soutenir l'activité des commerces de proximité. Elle sera à utiliser dans les commerces locaux adhérents à l'UCAM (Union des Commerçants et Artisans de Malestroit).

Le coût de la boîte de chocolats sera au maximum de 16€.

- 12- Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point concernant plusieurs sujets :

- Possibilité de fermeture de la mairie le samedi matin :
Monsieur le Maire explique que l'agent communal travaillant également pour l'agence postale a proposé de modifier ces horaires afin de pouvoir prendre son samedi matin. Monsieur le Maire déclare ne pas être favorable à cette modification pour le moment.
Monsieur Pascal Guézo, 1^{er} adjoint, développe à ce sujet. Il précise que la convention signée avec La Poste stipule une obligation d'ouvrir du lundi au vendredi seulement, à raison de 12 heures minimum par semaine. Aujourd'hui, l'Agence Postale est ouverte 18 heures par semaine. L'agent propose d'ouvrir 30 minutes plus tôt le matin, soit à 8h30 au lieu de 9h, conservant ainsi 17h30 d'ouverture par semaine pour l'Agence Postale. Monsieur Guézo est favorable à cette démarche. Les autres conseillers souhaitent attendre le prochain mandat pour statuer sur cette demande.
- Bois de Bellée : 41 arbres vont être replantés dans les prochains jours. Cela représente un budget de 225,15€ TTC.
- Gilet jaune : pour la sécurité des enfants prenant le bus scolaire, il est envisagé de rendre obligatoire le port du gilet jaune et de demander des devis afin de pouvoir en distribuer aux enfants de la commune.
- Le sujet de l'éclairage solaire sur les arrêts de bus de la commune est également évoqué.
- Point sur la sécurité concernant le marché de Noël qui aura lieu le 29 novembre prochain.

La séance est close à 22h03.